

AGENDA DES PERMANENCES

LES PERMANENCES ONT LIEU EN MAIRIE *
ET SANS RENDEZ-VOUS *

Vous pouvez aller dans une permanence d'une commune voisine

* Sauf à Charny (la Poste) et Saint-Pathus (domaine des Brumiers)

* Sauf aux Plessis-aux-Bois, sur rendez-vous (voir contact)

Ces permanences disposent de postes informatiques
avec accès internet, imprimante, scanner et webcam.



Démarches

LUNDI, MARDI, MERCREDI,
JEUDI, VENDREDI

ANNET-SUR-MARNE

les 1^{er} et 3^e vendredis du mois
de 9h00 à 12h00

CHARMENTRAY

les 1^{er} et 3^e jeudis du mois
de 14h00 à 17h00

CHARNY

les 2^e et 4^e vendredis du mois
de 9h00 à 12h00

CUISY

les 2^e et 4^e vendredis du mois
de 14h00 à 16h30

IVERNY

les 1^{er} et 3^e jeudis du mois
de 9h00 à 12h00

FRESNES-SUR-MARNE

le 3^e mercredi du mois
de 9h00 à 11h30

LE PIN

les 2^e et 4^e mercredis du mois
de 9h00 à 12h00

LE PLESSIS-L'EVÊQUE

les 1^{er} et 3^e lundis du mois
de 14h30 à 17h00

MARCHÉMORET

les 1^{er} et 3^e vendredis du mois
de 14h00 à 16h30

MESSY

les 2^e et 4^e jeudis du mois
de 14h00 à 17h00

MONTGÉ-EN-GOËLE

les 1^{er} et 3^e mardis du mois
de 14h00 à 17h00

NANTOUILLET

les 2^e et 4^e mardis du mois
de 9h00 à 12h00

OISSERY

les 2^e et 4^e lundis du mois
de 14h00 à 17h00

PRÉCY-SUR-MARNE

les 2^e et 4^e lundis du mois
de 9h00 à 12h00

SAINT-MESMES

les 1^{er} et 3^e mardis du mois
de 9h00 à 12h00

SAINT-PATHUS

le 1^{er} mercredi du mois
de 9h00 à 12h00

VILLEROY

les 2^e et 4^e jeudis du mois
de 9h00 à 12h00

VILLEVAUDÉ

les 2^e et 4^e mardis du mois
de 14h00 à 17h00

VINANTES

les 1^{er} et 3^e lundis du mois
de 9h00 à 12h00

CONTACT :
Céline LANSOY
07 87 08 67 22